



1 rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

en matière de gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau il est porté à la connaissance du public que par Arrêté numéro EAU/AUT/24/0698 du 21 avril 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, **le requérant, le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du Nord (SIDEN) est autorisé à la réfection du canal du collecteur principal entre Bettendorf-Bleesbruck.**

Le public pourra prendre inspection de la décision à la Maison communale à Bettendorf pendant le délai de 40 jours.

Contre cette décision d'autorisation un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat.

- 6 MAI 2026

Bettendorf, le
Pour l'Administration communale,

Le Bourgmestre,

Patrick Mergen

Le Secrétaire communal,

Mireille Schlechter

